



ÉCO-FICHE DU MARIN - N°3



Art 3- Au moment de choisir et d'acheter un antifouling ou un produit d'entretien pour mon bateau, j'agis en consommateur responsable en privilégiant systématiquement ceux qui sont le plus respectueux de l'environnement. Je carène exclusivement sur les zones équipées à cet effet.

La Charte de l'éco-marin contient 13 petits articles essentiels, qu'en tant qu'« ambassadeurs de la mer » ses signataires doivent respecter et essayer de mettre en application. Parce que la Charte de l'éco-marin ne se veut pas être un « simple bout de papier », nous avons créé les « éco fiches du Marin » qui facilitent l'application de cette charte et vous donne des solutions face aux différentes difficultés que vous pouvez rencontrer dans son application.

Le rejet direct dans les eaux du port des eaux de lavage des carènes de bateaux et des eaux de ruissellement de l'aire technique peut entraîner une pollution des eaux et une contamination des sédiments. Les sédiments des ports étant protégés des courants, ils vont concentrer les métaux lourds et autres micropolluants.

Les métaux lourds, les hydrocarbures, huiles et graisses, pesticides et solvants présents dans les eaux de lavage et de ruissellement vont avoir des effets nocifs sur le milieu marin et se répercuteront tout au long de la chaîne alimentaire. Ils vont provoquer des phénomènes de malformation et de mortalité chez les organismes marins les plus sensibles : micro-organismes, planctons, mollusques, crustacés...

De ce fait, il est important d'utiliser des produits d'entretien pour le bateau respectueux de l'environnement et de réaliser ses travaux sur des zones prévues à cet effet et aménagées pour éviter ce type de pollution.

COMMENT CHOISIR UN ANTIFOULING RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ?

Les antifouling classiques renferment des composés toxiques tels que les oxydes de cuivre et quelques pesticides. Il existe un type d'antifouling « biologique » sans TBT ni cuivre. Ce type de peinture agit aux premiers stades de la salissure et détruit les bactéries par contact. Son efficacité est évaluée à deux ans.

Pour connaître le fonctionnement de la zone technique et de carénage, adressez-vous aux agents du port. Ils sauront vous indiquer précisément les règles d'occupation de l'espace : les zones réservées aux activités polluantes, les types d'activités admises et interdites, la durée de séjour autorisée...

Les aires de carénage doivent être maintenue dans un état de propreté permettant de garantir l'absence de polluants dans les eaux de ruissellement dirigées vers le milieu marin. Tout déversement de produits chimiques devra être signalé et nettoyé avec des absorbants adaptés. Les ports « Pavillon Bleu » sont équipés d'une zone de carénage aux normes car cela fait partie des critères de certification.

